



Vingt-cinquième session

Nairobi, 17-23 avril 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains, y compris les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains**

**Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif a soumis au Conseil d'administration, à sa vingt-quatrième session, un rapport sur l'examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (HSP/GC/24/2/Add.1) dressant le bilan des progrès accomplis dans l'application de la résolution 23/13.
2. Sous les auspices du Président du Conseil d'administration, avec le concours du Président du Groupe consultatif à composition non limitée et en concertation avec le secrétariat, les membres du Conseil ont engagé, au sein d'un groupe de contact, des discussions informelles sur les options possibles pour renforcer ONU-Habitat et réformer sa structure de gouvernance. Toutefois, en raison des divergences de vues entre les membres du Conseil sur cette question, aucun consensus n'a pu se dégager et, par suite, la structure de gouvernance est restée inchangée. Certains donateurs ont fait savoir, à cet égard, qu'ils entendaient lier leur engagement envers ONU-Habitat à la question de la gouvernance et, par la suite, plusieurs d'entre eux ont expliqué ainsi la réduction de leur financement.
3. Dans sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a pris note de l'examen de la structure de gouvernance et encouragé le Comité des représentants permanents à continuer d'étudier les propositions faites, y compris les recommandations et options visant la réforme à engager, en vue de définir par consensus la marche à suivre pour procéder à l'examen de la gouvernance.
4. En concertation avec le Directeur exécutif, le Président du Comité des représentants permanents a repris, en 2014, les discussions informelles sur la réforme de la gouvernance. Deux facilitateurs, le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique et le Représentant permanent du Nigéria, ont été désignés par le Comité, à sa cinquante-quatrième session, en décembre 2014, pour mener des consultations informelles en vue de préparer le débat sur la question à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration. Les facilitateurs ont procédé comme prévu, et une série de consultations a été tenue, au sein du Sous-Comité du Comité des représentants permanents et aussi de manière officieuse.
5. Le Directeur exécutif attend du Conseil d'administration qu'il décide de la voie à suivre sur cette question essentielle.

* HSP/GC/25/1.